

Département de l'Eure  
COMMUNE DE SAINT-MARCEL

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision n°1 du PLU

Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le 12-05-2017

Plan n°2b : Plan du patrimoine remarquable (zoom sur le centre-ville)



Echelle :  
1/2500°



Révision n°1 du PLU

Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le

Plan n°2b : Plan du patrimoine remarquable (zoom sur le centre-ville)

Echelle :  
1/2500°



1. PROTECTION DES FORMES URBAINES, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ECOLOGIQUE

Patrimoine protégé au titre des articles L.151-19 & L.151-23 du code de l'urbanisme

- ★ Eléments remarquables
- ▭ Eléments bâtis et parcellaires anciens
- Murs anciens
- ▭ Vergers et jardins remarquables
- Alignement d'arbres
- Chemins et sentes
- ▭ Zones humides
- Mares
- Bornes fontaines
- Sources et ruisseaux

2. INDICATIONS DIVERSES

- Réseau hydrographique
- ▭ Cimetière
- Voies ferrées

